



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 22 mars 2019

Communiqué de Presse

Agriculture : Aides au titre de la PAC : ouverture de la campagne de télédéclaration 2019

La télédéclaration des aides PAC 2019 sera possible uniquement via Telepac du **1er avril au 15 mai 2019 inclus**. Après cette date, les télédéclarations restent possibles mais soumises à pénalités de retard.

Telepac permet de réaliser l'ensemble des opérations de télédéclaration, de signer sa déclaration et de recevoir l'accusé de réception. Les formulaires de transfert DPB sont en ligne ainsi que deux nouveaux formulaires relatifs à la demande d'attribution d'un numéro Pacage et à la déclaration des modifications intervenus au sein de l'exploitation.

Comme chaque année des Organismes de Services (OS) sont à disposition des télédéclarants pour les aider dans leurs démarches. Ils sont 9 référencés en 2019 :

Chambre d'Agriculture de la Dordogne	05 53 35 88 92 – 05 53 35 88 13
CER France	05 53 45 63 00
SEEGERS Conseil	06 47 47 81 14
ALTEOR Environnement (groupe COGEDIS)	02 98 20 35 25
Coopérative OCEALIA	05 16 45 60 38
Bernard CABIRO (SARL SCABI)	06 79 20 21 84
Jean-Dominique MORAS	09 72 91 10 90
Centre de gestion agricole et rural d'Aquitaine (CEGARA)	05 53 64 47 37
COPAvenir	06 03 75 73 31

Des réunions publiques sont programmées avec la chambre d'agriculture, aux dates et lieux suivants :

- Vendredi 29 Mars à 10H00 - Salle du conseil ville de Brantôme
- Mardi 9 avril à 10H00 - Lycée agricole à Monbazillac
- Jeudi 11 avril à 15H00 - Mairie de Sarlat salle Pierre Denoix

Elles sont **ouvertes à tous les télédéclarants** désireux de connaître les modifications réglementaires et d'améliorer leur autonomie à télédéclarer.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) et ses services territoriaux (ST), proposent également, **sur rendez-vous uniquement**, une assistance à la télédéclaration par mise à disposition d'ordinateurs pendant toute la campagne.

- DDT ouverture au public de 8 h 30 à 12 h / 13 h 30 à 16 h 30
- ST Périgord Vert (Nontron) - **RDV** uniquement l'après-midi - tél 05 47 24 16 94
- ST Bergeracois - **RDV** de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h - tél 05 53 63 52 02 / 05 53 63 52 18 / 05 53 63 52 28
- ST Périgord Noir (Sarlat) **RDV une fois par semaine** - tél 05 53 31 46 20

Une assistance téléphonique est à votre disposition au n° suivant : **05 53 45 57 00** afin de vous aider si vous rencontrez un problème lors de votre télédéclaration.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle

Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr



@prefecture24



@Prefet24
